

AVIS

19 juin 2025

Compte financier unique 2024 de la Région Normandie

Budget annexe de la restauration administrative

Rapporteur général du budget :

Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote :

99 « pour »

1 « abstention »



En 2024, les dépenses réelles du budget annexe de la restauration administrative¹ s'élèvent à 828,3 k€, dont 15,5 k€ en investissement (taux d'exécution de 12 %) et 812,8 k€ en fonctionnement (taux d'exécution de 97 %).

Les recettes encaissées s'élèvent quant à elles à 848,6 k€, dont 35,8 k€ en investissement et 812,8 k€ en fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la vente des repas, à hauteur de 267,2 k€, ainsi qu'au versement, par le budget principal, d'une subvention d'équilibre, à hauteur de 544,6 k€ (contre 443 k€ en 2023). La fréquentation du restaurant administratif s'est accrue de 13 % en 2024, confirmant sa progression continue depuis la fin de la crise Covid 2020-2021, qui avait contraint à fermer en partie le restaurant (cf. annexe). Néanmoins, les dépenses restent soutenues, notamment en raison de l'inflation qui, depuis 2020, impacte fortement l'achat de denrées alimentaires. En outre, les tarifs du restaurant administratif n'ont été augmentés ni en 2023, ni en 2024.

Le compte financier unique 2024 du budget annexe de la restauration administrative se traduit par les résultats suivants :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats antérieurs	Résultat
Investissement	15 492 €	35 812 €	95 175,37 €	115 494,47 €
Fonctionnement	812 768 €	812 768 €	0 €	0 €
Total réalisé	828 260 €	848 580 €	95 175,37 €	115 494,47 €

En conclusion, le Conseil économique, social, et environnemental régional prend acte du compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe de la restauration administrative de la région Normandie.

¹ Dépenses d'investissement : acquisition de matériels pour le restaurant administratif / Recettes d'investissement : amortissements des matériels de cuisine et mobiliers des salles de restaurant.

Dépenses de fonctionnement : achats de denrées alimentaires, frais d'électricité et chauffage, équipements de protections individuelles, produits d'entretien, frais de personnel, etc. / Recettes de fonctionnement : repas vendus, droits d'admission et subvention d'équilibre versée par la Région.

Annexe

Graphique extrait du projet de délibération du Conseil régional

